

6me. Année,

SOREL, MARDI, LE 6 MAI, 1884.

No. 14.

Maison Fondée en 1872

J. A. GERMAIN,

À la plaisir d'annoncer à ses nombreux
pratiques et au public en général qu'il
vient de recevoir un lot considérable de
coton de toutes sortes qu'il vendra à
des prix défiant toute compétition.

Son lot de DU K. toile à pantalon et
ses cotons pour chemise sont tous de
première classe.

Il vendra le coton qui coûte 17 centus
au prix minimum de 13 centus et le coton
de 13 pour la lagatelle de 10 centus !!!

Ses TWEEDS, SERGES, CACHEMI-
RES, ÉTOFFES À ROBES, INDIENNES,
SHIRTINGS, TOLLES, etc., sont des plus
beaux et des plus variés.

Il vendra pour 50 centus la verge, de
tweeds garantis tout laine d'une bonté et
d'une beauté remarquables.

Aussi Serge double largeur toute laine
et magnifique à \$1.40 seulement la verge.

N'oubliez pas qu'il a le prix du
coton soit plus élevé que le cotumme, M.
Germain sacrifiera au prix de 13 et de 10
centus son énorme lot de coton.

Un tailleur de première classe est at-
taché à cette maison populaire.

Le public est spécialement invité à
faire une visite à cet établissement où il
bonté, la bonté et l'excellente qualité des
marchandises ne laissent rien à désirer.

Mais qu'on examine surtout les tweeds
et, pardessus tout, les cotons.
Sorel, le 28 Mars 1884.

Chemin de Fer Intercolonial.

Arrangements d'Hiver.

A partir du 19 DÉCEMBRE 1883, les
trains express directs à passagers feront
le service tous les jours (les Dimanches
exceptés), comme suit :

Partant de la Pointe-Lévis.....	7.30 A. M.
Arrivant à Rivière du Loup.....	12.15 P. M.
Trois Pistoles.....	1.15 "
Rimouski.....	3.00 "
Little Metis.....	4.11 "
Campbellton.....	7.50 "
Bathurst.....	8.30 "
Newcastle.....	10.33 "
Moncton.....	12.15 A. M.
Saint-Jean.....	3.41 "
Halifax.....	12.10 P. M.

Ces trains correspondent à la jonction
de la Chaudière avec les trains du Grand
Tronc partant de Montréal à 19 heures
P. M.

Les trains pour Halifax et Saint Jean
se rendent à destination le dimanche.
Le char Pullman qui part de Montréal
les Lundi, Mercredi et Vendredi, se rend
directement à Halifax, et celui qui part
les Mardi Jeudi et Samedi se rend à Saint
Jean.

Tous les trains marchent sur l'heure
du temps conventionnel de l'Est.
On peut obtenir des billets de passage
pour le chemin de fer ou les bateaux à
 vapeur pour tous les points en bus du
fleuve et les provinces maritimes.
Pour billets de passage et informations
concernant les prix de pas, aux taux du
frat, le service des trains, etc., s'adresser à

G. W. ROBINSON,

Agent des passagers et du fret
pour la division de l'Est,

No. 136, rue Saint Jacques, en face du
St. Lawrence Hall, Montréal.

D. POTTINGER,

Surintendant en chef,
Moncton, N. B., 7 décembre 1883.

GROCERIES, LIQUEURS.

Le soussigné a l'honneur d'informer
le public qu'il tient constamment un as-
ortiment complet de

VINS,

et LIQUEURS

de toutes sortes

des meilleures qualités.

BISCUITS,

CRACKERS

de toutes sortes.

BONBONS,

AMENDES,

Etc., Etc.

Groceries, Epicerie assorties.

Le soussigné tient maintenant un
bon assortiment de

FERRONNERIES,

HUILLE,

PEINTURES,

VITRES,

Etc., Etc.

Une visite est respectueusement sol-
licitée.

FRANCIS GÉLINAS.

Sorel, 13 Déc. 1883.

GAUTHIER & LACROIX,

COIN DES RUES DU ROI & CHARLOTTE

PRÈS DU PALAIS DE JUSTICE,

SOREL.

Sorel 19 Février, 1884.—a

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi répandues dans
leurs atitudes que celles qui affectent la
gorge et les poumons; et aucune qui ne soit
aussi négligée par la majorité des malades.
Cependant une toux ou un rhume ordinaire
négligé n'est souvent que le commencement
d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-
CERISE a prouvé son efficacité par une lutte
triumphante de quarante années contre les
maladies de la gorge et des poumons; l'im-
portance est de s'en servir à temps.

Tous persévèrent guérie.
"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine.
Une violente toux s'en suivit et le sommeil de
longues nuits sans sommeil. Je fus condamné
par la médecine. En dernier resort, j'achetai
du PECTORAL-CERISE d'AYER, et bientôt
après, mes poumons se dégagèrent, le
sommeil, si nécessaire à la réparation des
forces, me revint. Par un usage continu du
PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète
et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis
robuste et vigoureux, et c'est à votre
PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en
toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie."
HORACE FAIRBROTHER,
Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup—Écoutez une Mère.
"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver
dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans,
fut atteint du croup; sa respiration devint si
peu à peu qu'il semblait près de mourir, il étouffait
quelquefois dans la famille suggéra
l'emploi du PECTORAL-CERISE d'AYER, dont
il avait toujours un flacon dans la maison.
Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées,
et à notre grand étonnement, au milieu d'un
demi-heure, le petit malade respira libre-
ment. Le docteur nous assura que le PECTORAL-
CERISE avait sauvé la vie de mon
cher. Jugez de ma gratitude? A vous
sincèrement,
Mrs. EMMA GEDNEY,
150 West 125th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.
"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites;
en vain j'avais essayé de tous les remèdes
possibles, quand l'idée me vint d'essayer le
PECTORAL-CERISE d'AYER, une bonne in-
spiration, comme vous voyez, puisque je suis
guéri."
JOSEPH WALDEN,
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la
gorge ou des poumons ne puisse être grande-
ment soulagée par l'emploi du PECTORAL-
CERISE d'AYER. La guérison est certaine
quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendu par tous les droguistes.

DU PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

Le soussigné tient en remerciement le
public pour l'encouragement qu'il a
reçu jusqu'aujourd'hui à l'honneur
d'annoncer que son stock de

CHAUSSURES

DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

est au complet et consiste en chaussures

HOMMES. FEMMES ET ENFANTS

de toute forme et de toute qualité, qui

seront vendus à des prix, qui défient

toute compétition.

En fait de chaussures c'est le plus

beau assortiment qu'il y ait à Sorel et

nous invitons le public de venir nous

rendre visite, étant sûr d'avance que

nous pourrions donner satisfaction aux

plus exigeants.

N'oubliez pas la place, chez

Elie Senecal,

Coin des rues du Roi et Augusta, et

face de l'Hotel Piché.

Sorel.

Sorel. 18 Octobre 1883.

Avis de déménagement.

Les soussignés, modistes, informent

respectueusement le public de la

Ville de Sorel et des paroisses envi-
ronnantes qu'elles viennent de trans-
porter leur magasin dans la bâtisse oc-
cupée par M. J. H. Hubert.

EN FACE DU MAROCHÉ,

voisin de M. Cy. Nungton, et que

comme par le passé elles auront com-
plètement en mains un assortiment
général d'étoffes de toutes sortes

pour Dames et Messieurs pour ha-
billements de printemps et d'été.

Elles tiennent aussi toutes les gar-
nitures et fournitures nécessaires

convenables à n'importe quelle

étoffe, de quelque valeur qu'elle soit.

Les soussignés reçoivent chaque

semaine les livres de modes les plus

nouvelles et elles se chargent de tailler

et de confectionner les toilettes de

toutes sortes pour les Dames.

Les Dames et Messieurs qui achè-
teront des habits à ce magasin rece-
vront gratis le patron pour les tailler.

LE TOUT À DES PRIX MODÉRÉS.

Chapeaux

Elles ont un magnifique assorti-

ment de chapeaux pour dames et

enfants. Elles ont aussi toutes les

garitures nécessaires pour ces cha-
peaux qu'elles se chargent de gar-
nir elles-mêmes, et ont en magasin

LE TOUT À DES PRIX MODÉRÉS.

Une visite est sollicitée à cet établis-

sement.

DLLES. LUSSIER,

MODISTES.

12 Mai 1883.—a

LE COMMERCE.

[Voir le Sorelois du 18 Janvier 1884.]

DEUXIÈME PARTIE.

Nous disions dans ce numéro que
nous ferions un article à part pour
l'exposé sommaire et rapide des
principes d'après lesquels le com-
merce devrait s'organiser :

Nous appelons commerce la
science qui préside à la répartiti-
on des richesses industrielles.
De même que nous admettons que
chaque homme, en venant au monde,
apporte avec lui le droit d'égalité
répartition dans le domaine des ri-
chesses naturelles, soit physiques
soit intellectuelles et morales, nous
admettons aussi que chaque homme
a droit à une portion égale dans les
produits créés par les autres hommes,
sans avoir égard au plus ou moins
de coopération apporté dans le tra-
vail commun.

Toutefois ce droit, dans son appli-
cation, ne peut être exercé que
d'après ce principe : "A chacun
son besoius, et" cela, sans
qu'on puisse dire que l'égalité a été
faussée. Mais cette forme de ré-
partition des richesses industrielles
appartient au règne de la fraternité,
dernière expression des transfor-
mations sociales. Nous admettons
donc que, pour une phase de transi-
tion, le partage se fasse entre les
hommes en raison du travail de
chaque individu.

Ce principe une fois admis, il
reste à déterminer quelle est la loi
de la valeur, et à établir, d'après
cette loi, une mesure légitime et
vraie à laquelle on puisse rapporter
tous les produits, c'est-à-dire orga-
niser le commerce.

Toute création industrielle a une
valeur absolue, et cette valeur est
déterminée aujourd'hui par cinq
causes : le travail, ou temps em-
ployé à la produire, son degré d'uti-
lité, sa rareté, sa perfection et l'o-
pinion qu'on a d'un produit ; ma-
is de ces cinq causes déterminantes
de la valeur, une seule, le travail, peut
être considérée comme loi de la va-
leur, car le temps employé à la
création d'un produit n'est autre
chose que la dépense de vie qu'il a
nécessité : or, plus un produit aura
coûté de travail, plus grande aura
été la dépense de vie, plus grande
aussi sera la valeur du produit.

L'utilité dans un produit ne consi-
tue pas sa valeur : cela est si vrai
que, même dans notre société, les
objets les plus nécessaires, les plus
indispensables à l'alimentation de
l'homme et à son habillement coù-
tent moins de travail que les objets
de luxe, coùtent précisément moins
cher que ceux-ci, qui sont d'une
utilité moindre.

La rareté d'une création indus-
trielle ne détermine pas sa valeur,
car un objet, même unique dans
son genre, qui ne serait d'aucune
utilité n'aurait, aux yeux de l'ache-
teur, aucune espèce de valeur. La
rareté de la matière ne détermine
pas davantage la valeur d'une
chose, car la matière est indépen-
dante du travail.

La perfection d'un produit ne
constitue pas davantage la valeur
de ce produit. En effet, grâce aux
machines, aux inventions, aux dé-
couvertes, les choses qui présentent
le plus haut degré de perfection
coùtent précisément moins cher
que des produits défectueux de la
même nature. Un beau missel en
luminé en caractères gothiques, avec
des dessins moyen-âge, imprimé
avec une rare perfection, coùte 20
francs ; le même missel fait à la
main, et de beaucoup inférieur au
premier sous le rapport de l'exécu-
tion, coùte 400 francs, vingt fois
plus cher. Une photographie, d'un
resemblance parfaite, coùte 3
francs ; le même portrait, buriné
à la main sur une plaque d'acier, et
défectueux sous le rapport de la
resemblance et de l'exécution, coùte
300 francs, cent fois plus cher.

La différence de valeur vient

donc, non de la perfection de l'objet,
mais du plus ou moins de travail
employé à la création industrielle.

Enfin, l'opinion qu'on a d'un
produit ne constitue pas sa valeur,
car l'opinion, dépendant d'une mul-
titude de causes absolument étran-
gères à la création d'une chose, ne
peut déterminer la valeur vraie de
cette chose.

L'opinion qui attribue aux pro-
duits sortis de l'atelier d'un indus-
triel en vogue, ou d'un établisse-
ment à la mode, une valeur supé-
rieure à celle des produits identi-
ques sortis d'un autre atelier ou
d'un autre établissement, constitue
un mensonge, une injustice. Du
reste, l'opinion, changeant suivant
le temps, suivant les lieux, sui-
vant les individus, ne peut, en au-
cun cas, être prise comme mesure
de la valeur.

La seule chose qui constitue la
valeur des créations de l'homme est
donc le travail : or, le travail, c'est
la dépense de vie, et la mesure na-
turelle en est le temps.

Cette mesure légitime et vraie,
partant invariable et absolue, doit
servir à établir la valeur de tous
les produits de l'homme d'une ma-
nière fixe, quoique le travail soit
susceptible de variation.

Car, s'il est vrai de dire que
le même ouvrier n'est pas toujours
également dispos, suivant Proud'hon
d'un jour à l'autre, son ardeur
monte ou descend, néan-
moins, comme tout ce qui est sujet
à varier, le travail a sa moy-
enne, et nous pouvons dire qu'en
somme une heure de travail, dans
quelque industrie que ce soit, paye
une heure de travail d'une autre
industrie.

On peut donc admettre l'heure
comme mesure métrique de toute
espèce de produits et de travaux ;
mais dans la pratique et pour le
besoin des échanges, le temps, me-
sure abstraite, doit être représenté
par un signe d'une circulation faite.

Puisque déjà notre pays a adop-
té l'argent comme métal de circula-
tion, et le franc comme pièce éta-
lon, nous pouvons faire servir l'ar-
gent pour représenter le temps, et
admettre la dénomination de franc
pour indiquer la somme de travail
exécuté dans une heure. De cette
manière, nous n'aurons rien chan-
gé au usage ; nous ferons seule-
ment observer qu'il serait tout à
fait indifférent qu'on prit tout au-
tre métal ou quelque matière que
ce fût. Mais ce qui importe, c'est
que le franc soit considéré comme
pièce étalon, sans qu'il soit néces-
saire qu'il représente parfaitement
une heure de travail, c'est-à-dire
que la quantité de métal qu'il ren-
ferme soit précisément celle qui
aura été extraite et travaillé dans
l'espace d'une heure, car il peut ar-
river que, par suite du perfection-
nement des méthodes de fabrica-
tion, il soit possible de fabriquer
mille pièces de 1 franc dans une
heure de temps. Le franc serait donc
la valeur conventionnelle d'une
heure de travail ; de même que
les billets de banque seraient la repré-
sentation de cent, deux cents, cinq
cents, mille heures de travail, bien
qu'on pût en fabriquer vingt ou
trente mille à l'heure.

Ce grand point établi, savoir :
le moyen de comparer, d'apprécier,
de mesurer tous les produits, tous
les travaux de l'homme d'une ma-
nière certaine, infaillible, grâce à
la mesure adoptée, à la pièce étalon,
au franc, il nous reste à indiquer
les méthodes à suivre pour déter-
miner la valeur exacte, vraie, in-
variable, de toutes les créations de
l'homme dans le domaine matériel
comme dans le domaine intellec-
tuel, c'est-à-dire régler les transac-
tions commerciales ayant pour but
un échange de produits, ou de tra-
vau.

Dans une infinité de professions
où le travailleur commence et ter-
mine les objets, chacun peut, à
coup sûr, apprécier la valeur de ses

produits et réclamer un prix qui est
fixé tout naturellement par le nom-
bre d'heures employées à leur con-
fection et les dépenses qu'ils ont
nécessitées ; mais, dans les profes-
sions où un grand nombre de tra-
vailleurs concourent à la fabrica-
tion du même objet, le prix de cet
objet ne peut être établi que par
celui qui a dirigé la fabrication, qui
a fait le compte de travail des heu-
res des ouvriers, des dépenses de
toute nature, nécessitées par l'en-
retien des machines, le temps em-
ployé par les impruducteurs de di-
verses sortes, commis, domestiques,
cuisiniers, etc., etc.

Aujourd'hui, ce sont les fabri-
cants qui remplissent cette fonction,
mais au détriment des travailleurs
et pour le plus grand dommage de
la société, et il ne peut en être au-
trement, puisque le principe qui les
dirige est celui-ci : "Fabriquer le
meilleur marché possible et vendre
le plus cher qu'on peut." En d'au-
tres termes, "diminuer le salaire
des ouvriers, les réduire le plus pos-
sible ; puis vendre plus cher, plus
cher encore, afin de devenir très-
rapidement riche et opulent."

On admet volontiers que le gou-
vernement fixe le poids et le titre
des monnaies ; par extension, on
admet encore qu'il fixe la valeur
du pain, du transport des lettres,
et même des voyageurs et des mar-
chandises sur les chemins de fer,
le prix des tabacs, des cartes à
jouer, des poudres ; qu'il appose
son poinçon sur tous les objets fa-
briqués en or et en argent pour
constater la valeur de la matière.

Les fabricants de toiles Guinée
dans l'Inde ont même demandé et
obtenu que le gouvernement appo-
sât sa marque sur leurs produits.

D'autres fabricants en France
réclament chaque jour l'apposition
d'une marque sur les châles, pour
constater la nature des matières
qui entrent dans leur fabrication.

Les propriétaires de vignes de-
mandent qu'à défaut de l'abolition
de l'impôt sur les boissons, le gou-
vernement le proportionne à la va-
leur des vins ; ce qui serait la con-
statation officielle de la valeur des
produits.

La marche à suivre se trouve
donc toute tracée : la société ne
doit donner à personne le droit de
fixer la valeur de ses produits. Les
boulangers, dans certaines villes,
ne sont-ils pas déjà contraints de
livrer leur marchandise suivant la
taxe ?

Pourquoi n'en serait-il pas de
même pour les bouchers, les mar-
chands de vins, les charcutiers, les
crémiers, les épiciers ?

Toutes les denrées que vendent
ces industriels ne servent-elles pas
à l'alimentation de l'homme, au
même titre que le pain ?

Le gouvernement n'a-t-il pas
déjà pris des mesures pour mettre
les citoyens à l'abri des falsifica-
tions ? n'a-t-il pas des agents char-
gés de s'assurer que les viandes
sont saines, que les vins ne soient
pas frelatés, que les denrées ne ren-
ferment pas de compositions mal-
faisantes, que les marchands ne ven-
dent pas à faux poids ?

Toutes ces mesures, qui ne rémé-
dient qu'imparfaitement aux trom-
peries des marchands et au débit
des denrées, sont cependant néces-
saires et on devrait les adopter et
les mettre en vigueur tout comme
on fait pour le pain dont on fixe
le prix. Alors, l'on pourra se
flatter d'avoir fait un très-grand pas
dans la voie du commerce véritable.

Quant aux moyens d'établir sé-
riement la taxe de la viande, des
suifs, des cuirs, des vins, des eaux
de vie, des savons, et généralement
de toutes les denrées, ils sont à la
disposition du gouvernement ; il
n'est pas plus difficile de fixer le
prix de ces objets que la taxe du
pain ; mais nous n'engageons pas
le gouvernement à procéder, comme
il le fait aujourd'hui d'après le
cour des denrées aux bourses de

Paris ou des autres villes, parce
que ces cours difficiles ne sont pas
établis sur des données certaines, et
sont le plus souvent mensongers.

La taxe ne devrait pas être faite
seulement pour les denrées alimen-
taires, mais encore pour toutes les
marchandises, pour tous les tra-
vau dans chaque industrie, pour
tous les services de fonctionnaires
dans quelque catégorie qu'ils soient
placés, attachés à l'état ou à des
services particuliers.

En dehors d'une organisation,
fondée sur ces principes et régiee
d'après ces moyens, le commerce
restera une école d'astuce.

L'art d'acheter n'est-il pas l'art
de payer 5 franc ce qui vaut 10
francs ?

L'art de vendre n'est-il pas de
faire payer 10 francs ce qui vaut 5
francs ?

Ne dit-on pas que les seuls régu-
lateurs du commerce sont l'offre et
la demande ? en d'autres termes,
n'avouet-on pas que le commerce
n'a pour règle et mesure que le ca-
price, le hasard et la violence ?

L'ouvrier depuis longtemps sans
travail qui offre ses bras pour un
morceau de pain, le paysan pour-
suivi pour ses fermages et pour le
paiement des impôts, qui offre sa
récolte à vil prix cherchent à faire
l'un et l'autre une opération de
commerce.

Avis aux retardataires.

Un bon nombre de nos abonnés ont répondu à l'appel que nous leur avons fait, aussi nous leur offrons nos sincères remerciements.

Mais un certain nombre ne semblent pas pressés de nous payer, ou même de régler leurs comptes avec nous.

Il faut cependant que le tout soit payé dans le cours de Mai, sinon nous prendrons les moyens de nous faire payer.

Ceci ne s'adresse pas à ceux de nos abonnés qui sont dans l'habitude de s'acquitter régulièrement, mais à ceux dont l'abonnement est terminé, et surtout à ceux qui nous doivent des arrérages.

Nous prions particulièrement nos abonnés des Etats-Unis de vouloir bien se rappeler que l'abonnement à notre journal est payable d'avance.

En conséquence, ceux qui ne se mettront pas en règle avec l'administration dans le cours de Mai pourront s'attendre à se voir retrancher l'envoi du journal, et à ce que leur compte soit mis entre les mains d'un avocat pour collection, sans autre avis.

LE SORELLOIS

MARDI, LE 6 MAI 1884.

LE BUDGET.

L'honorable trésorier provincial a présenté samedi son exposé financier.

A cette occasion il a fait un excellent discours, lequel est riche en renseignements précieux sur l'état des affaires de la province.

Tout en reconnaissant que nos finances sont pas mal délabrées, que les déficits qui se sont accumulés depuis quelques années sont considérables, et qu'ils ont affaibli le crédit de la province, l'honorable trésorier ne se décourage cependant pas et il trouve que la situation financière de la province, après tout, n'est pas désespérée.

Il y a remède, et ce remède, l'hon. Robertson veut l'appliquer, continuant en cela l'œuvre de son prédécesseur au trésor.

Certes, s'il réussit à remettre nos finances en bon état, l'hon. trésorier aura bien mérité de la patrie, car il y a fort à faire.

En effet, depuis plusieurs années nos découvertes varient de \$300,000 à \$500,000, et ce boulet de forçat qui est attaché au pied de celui qui préside au trésor, comme dit si bien un confrère, doit lui faire trouver sa besogne passablement dure et difficile, et lui faire désirer ardemment de s'en débarrasser le plus tôt possible; car comment continuer plus longtemps à accumuler déficits sur déficits, comment plus longtemps souffrir ce triste état de choses?

Il faut donc à tout prix mettre fin à l'ère des découvertes.

Ne pas avancer, c'est reculer, dit-on, et jamais cette maxime ne saurait mieux s'appliquer qu'à ce dont nous parlons en ce moment.

Lors même que l'on serait convaincu que jamais les découvertes ne seront plus considérables que ceux dont nous parle le trésorier, il faudrait encore chercher à les prévenir et à trouver le moyen d'arranger les choses de manière à ce que les recettes couvrent les dépenses, voire même à ce qu'elles les excèdent.

Le crédit de la province souffre considérablement par suite de l'embarras de ses finances, et il devient nécessaire qu'il y ait amélioration sous ce rapport.

Si les revenus annuels ne suffisent pas pour faire face aux dépenses, il faut travailler à diminuer celles-ci de manière à ce qu'elles ne dépassent pas ceux-là, ou encore augmenter ceux-là de manière à suffire à celles-ci. C'est là, croyons-nous, le remède, le seul remède à appliquer à la situation actuelle—qu'on nous passe l'expression—c'est là encore le seul moyen pour la province de sortir du labyrinthe dans lequel elle paraît être engagée.

Il n'y a plus lieu à illusion.

Il est patent aujourd'hui que la cause principale de nos embarras doit être cherchée dans la construc-

tion des chemins de fer, lesquels ont absorbé par voies de subventions ou autrement plusieurs millions de dollars.

Or, bien que le pays ait profité de la construction de ces chemins; que le commerce et l'industrie en aient bénéficié, et que l'agriculture et la colonisation en aient aussi retiré un certain profit, l'argent qu'on a dépensé dans cette entreprise est toujours bien hors du trésor, et, partant, la province n'en jouit pas, à proprement parler.

Ce n'est donc pas là que l'hon. trésorier devra aller pour trouver le remède en question.

Nos bois et nos forêts, qui sont pillés depuis au delà d'un demi-siècle et qui, dans le passé, nous ont donné un revenu considérable, commencent à diminuer en valeur, et il est clair que nous n'en retirerons plus qu'un revenu de beaucoup inférieur à celui que nous avons eu jusqu'ici.

Nos autres sources de revenu ne sont guère bien nombreuses, et il n'y a pas lieu à espérer y puiser non plus un revenu considérable.

En face de cet état de choses, qu'y a-t-il donc à faire?

De deux choses, l'une: ou imposer au peuple de nouveaux fardeaux, ou opérer des retranchements dans les diverses branches de l'administration et du service civil.

Il n'y a pas de milieu.

C'est l'un ou l'autre de ces remèdes qu'il faut employer, sinon, nous verrons la province s'en aller à la dérive et se ruiner petit à petit, comme ces énormes banquises, qui finissent par céder à l'ardeur du soleil et se fondre après avoir longtemps erré au dessus de l'abîme.

Que faire donc dans la circonstance? Il semble demander l'honorable trésorier, dans son discours sur le budget.

Que faire?

A lui-même, comme à tous les hommes de bonne volonté à qui il fait appel, de répondre.

Et la réponse?

Nous venons de l'indiquer.

Coupez, rognez, retranchez le superflu dans les ministères et le service civil; inaugurez une ère d'économie; voyez à ce qu'une administration sage, clairvoyante et économique préside à chaque département du service; écoutez moins le cœur que la raison, quand il s'agit de dépenser les deniers de la province, et, dirons-nous avec humilité à ceux qui sont à la tête de notre chère province de Québec, vous ferez là une œuvre patriotique dont tout le monde saura vous tenir compte.

A "La Vérité."

(DERNIER MOT)

Notre confrère de la *Vérité* consacre une colonne de son excellente feuille à expliquer pourquoi il a parlé des divisions qu'il dit s'être manifestées dans les rangs du clergé catholique, ajoutant qu'il n'en a parlé que pour répondre au *Nord* et au *Canadien* qui en dénaturaient le caractère et la cause.

"Si le *Sorelois* voulait être juste, dit notre confrère, il aurait blâmé, non la *Vérité*, mais les journaux qui ont provoqué cette discussion. Car, que le *Sorelois* en soit bien persuadé, nous ne laisserons jamais travestir la vérité, sur des points importants, sans protester."

Notre confrère dit encore:

"Ceux qui fournissent des armes au *Witness* sont, d'abord, les auteurs des difficultés religieuses, puis les écrivains qui veulent en faire poser la responsabilité sur des personnes qui ne doivent pas la porter; on ne saurait condamner les journaux qui revendiquent les droits imprescriptibles de la vérité."

"Ensuite, notre confrère du *Sorelois* oublie un point important, c'est que ce n'est pas la *Vérité* qui a rendu publique l'existence des divisions que nous déplorons. Ce fait malheureux a été constaté dans un document venu de Rome, document que Mgr l'Archevêque a fait publier dans les journaux."

Ces explications de la *Vérité* sont satisfaisantes, nous le voulons croire; mais elles ne justifient pas toutefois l'article qui a donné lieu à nos remarques.

Cependant elles démontrent assez que notre confrère met dans ses écrits une bonne foi remarquable et que, s'il se laisse quelquefois emporter par son zèle au delà des bornes que la sagesse semble prescrire, c'est que son amour pour la

noble cause de la Religion ne connaît pas de limites et, ceci étant établi, notre confrère peut toujours s'attendre à ce qu'on excuse les écarts de sa plume; car, on le sait, il sera beaucoup pardonné à celui qui aura beaucoup aimé.

Notre confrère finit son article par ces lignes:

"Quoi qu'il en soit des vues de Mgr Conroy, c'est un fait que le mal du siècle existe chez nous et se trahit par les différents symptômes qui se manifestent en Europe, depuis le radicalisme de la *Patrie* et l'hypocrisie de l'*Electeur*, jusqu'aux complaisances, aux compromis et aux lâchetés des catholiques libéraux. C'est aux journalistes catholiques à combattre ce mal."

Bien que notre confrère dise qu'il a tout lieu de croire que Mgr Conroy avait modifié entièrement sa manière de voir avant de partir pour Terre-Neuve, il n'a évidemment pas une opinion très-haute des succès de la mission de ce distingué prélat au Canada, lequel n'a pas, paraît-il, découvert "que le mal existe chez nous et se trahit par les différents symptômes qui se manifestent en Europe," et cela, "depuis le radicalisme de la *Patrie* et l'hypocrisie de l'*Electeur*, jusqu'aux complaisances, aux compromis et aux lâchetés des catholiques libéraux."

Nous ne voulons défendre la *Patrie* pas plus que l'*Electeur*, et nous laissons à ces feuilles le soin de dire s'il est bien vrai qu'elles soient aussi radicales et aussi hypocrites qu'on le prétend à la *Vérité*.

Si oui, notre confrère a raison de faire toucher du doigt les dangers de la lecture de ces journaux peut-être, les erreurs que la *Patrie* et l'*Electeur* se plaisent à répandre.

Mais que cela ne prenne cependant pas le caractère d'une polémique religieuse outrée et acerbe, ou non approuvée par les autorités, car nous répéterons ce que nous avons déjà dit, et nous demandons encore qu'on cesse cette polémique et surtout qu'on n'usurpe pas une qualité et des privilèges auxquels on aurait tort de toucher.

LES DEBATS.

On veut, paraît-il, retrancher l'allocation affectée chaque année à l'impression des débats parlementaires.

Nous le regretterions souverainement. Ces débats sont on ne peut plus utiles et la somme que le gouvernement y consacre est si minime, qu'en la supprimant, il commettrait certainement une erreur.

S'il faut retrancher absolument, qu'on le fasse, mais qu'on s'arrange de manière à assurer la publication des débats de notre législature.

Notes sur le Budget

Voici le tableau de l'actif et du passif de la province jusqu'à la date du 31 décembre 1883:—

PASSIF	
Dette fondée au 31 décembre 1883.....	\$18,207,426.67
Moins les mandats inclus dans les crédits de 1883-84 pour le fonds d'amortissement.....	57,730.83
.....	\$18,265,157.54
Emprunts temporaires et dépôts.....	452,065.24
Subventions aux chemins de fer autorisés mais non encore gagnés.....	1,605,075.75
Balances des crédits et des mandats spéciaux de 1883-84.....	2,113,611.07
Balances du coût tel qu'évalué des édifices du parlement.....	150,000.00
Balances des dettes pour les terres du Q. M. O. et Q. n. inclus dans les crédits et des aux entreprises.....	111,936.56
Total.....	\$22,683,384.76

ACTIF	
Partie du prix du Q. M. O. et Q. n. payé et placé.....	\$ 600,000.00
Balances non encore due du prix du Q. M. O. et Q. n. Consigné par la loi au fonds d'amortissement sur les trois premiers emprunts.....	7,600,000.00
Dépenses à être émises du palais de justice de Québec Déposé à la banque de Montréal, partie de l'emprunt de 1882.....	1,800,000.00
Argent en banque.....	137,261.68
Balances des revenus de 1883-84 tels qu'évalués.....	1,756,353.03
La cité de Montréal, différence entre \$132,000 et le coût des terres expropriées entre le carré Dalhousie et Hochelaga.....	74,567.56
Souscription de la ville de Montréal au pont de Hull.....	50,000.00
Emprunt et balance de l'intérêt dû par l'Ontario sur les terres des écoles.....	126,000.00
.....	\$11,428,182.24
Surplus du passif sur l'actif.....	\$11,259,202.52

Voici, d'après l'hon. trésorier provincial, les recettes de l'année financière prochaine. Il porte le subside fédéral, sur l'autorité d'un télégramme d'Ottawa, à \$127,460.68.

Fonds des écoles communes d'Ontario.....	\$ 30,000
Licences.....	225,000
Il y aura une réduction de.....	25,000
Département des terres de la Couronne.....	600,000

Il y a ici une diminution considérable due à la stagnation des affaires.

Revenus provenant de l'administration de la justice.....	\$ 227,900
Législation.....	5,000
Gazette officielle.....	17,750
Asile des aliénés.....	14,000
Intérêt sur les dépôts.....	75,000

L'honorable trésorier dit au sujet de la taxe sur les corporations que la décision que le Conseil Privé va rendre sur la question de la validité de l'acte qui impose cette taxe fera ou retirera à la province une somme de \$200,000 ou l'obligera à rembourser ce qui lui a été payé d'après cette loi et de plus des frais considérables.

Actualités.

Les évêques catholiques de la Province se réuniront à Québec le 13 mai.

On dit que la législature provinciale n'ajournera point avant le premier de juin.

Avec son numéro de mercredi dernier, la *Concorde* est entrée dans sa sixième année d'existence.

Nos félicitations et nos bons souhaits à notre confrère.

L'impératrice Anna, veuve de l'empereur Ferdinand IV d'Autriche et tante de l'empereur actuel, vient de mourir à Prague, à l'âge de 80 ans.

La production de l'huile de pétrole aux Etats-Unis, est d'environ un cinquième, c'est-à-dire 6,000,000 de gallons de moins cette année que l'année dernière. Le premier février dernier on avait en entrepôt 35,166,000 barils.

Dans une école de médecine nouvellement établie à Paris, on a décidé de tenir un registre de tous les médecins connus du globe. Il y a à peu près 60,000 médecins aux Etats-Unis, 35,000 dans la Grande Bretagne, 32,000 en Allemagne et en Autriche, 26,000 en France, 10,000 en Italie et 5,000 en Espagne.

Il est probable que M. Robert T. Lincoln, fils de l'ancien président, sera en définitive le candidat du parti républicain au poste de président des Etats-Unis. Ce qui montre sa popularité c'est que presque toutes les conventions républicaines tenues dans les différents états l'ont choisi jusqu'à présent comme candidat à la vice-présidence.

Jeudi dernier était le 11e anniversaire de la Consécration épiscopale de Mgr. Fabre.

Sa Grandeur est à Montréal le 28 février 1827, a été ordonné prêtre le 23 février 1850, a été élu le 1er avril 1873, et a été consacré évêque de Gratiopolis et coadjuteur de Montréal le 1er mai 1873 à l'église du Gesù et devint évêque de Montréal le 11 mai 1876.

M. Alexis Dion, marchand de chaussures, de St-Hyacinthe, va faire construire un nouveau pont temporaire pour remplacer celui que la débâcle des glaces a emporté au printemps, et pour permettre aux personnes du village de la Providence de communiquer plus aisément avec la ville, en attendant que le pont Barsalou soit reconstruit et soit livré à la circulation, ce qui arrivera vers septembre prochain.

Le navire *Alantine*, de la Norvège, a fait naufrage, à neuf heures, mercredi soir, près des îles de la Méditerranée. Le bâtiment a été mis en pièces et 19 hommes ont péri. Seul, le deuxième maître s'est sauvé.

Une goélette de Ternes qui faisait la pêche au même endroit, a aussi sombré. L'équipage s'est sauvé. Les fils de télégraphe s'étant rompus, nous n'avons pas reçu d'autres détails.

Le chef des Abénakis, de Saint François de Sales écrit à *La Minerve* que le père du vieux sauvage meurtrier Louis Sogaine ou Songelon assistait à la bataille de Châteauguay. C'est lui qui aida de Salaberry à se relever lorsqu'il fut renversé par terre, au plus fort du combat. Songelon fut blessé à cette bataille, mais aussi il mérita, par sa bravoure, une médaille d'honneur. Cette médaille portait cette inscription: "Louis Songelon, guerrier de Châteauguay."

Cet Abénakis résidait à Bécancourt, où il est mort il y a quelques années. Ces faits sont consignés dans l'histoire des Abénakis, page 612, par l'abbé J. A. Maurault.

Son Excellence le gouverneur général en conseil a désavoué, le 29, sur la recommandation du ministre

de la Justice, la loi passée à la dernière session de la législature d'Ontario, concernant les taxes de licence pour la vente des liqueurs enivrantes. C'est bien le cas d'appliquer à la législature d'Ontario le proverbe connu: Qui trop embrasse mal étreint. Le droit des législatures provinciales de prélever des revenus sur le commerce des liqueurs enivrantes n'est nullement contesté par ce désaveu. Mais la législature d'Ontario en établissant un tarif beaucoup plus élevé pour les licences émises en conformité de la loi fédérale, incitait par là les vendeurs de liqueurs à ne pas se soumettre à la loi fédérale. C'était offrir une véritable prime au mépris des lois.

Dans l'intérêt de la paix et du bon gouvernement du pays, le ministre devait recommander le désaveu de cette loi immorale et c'est ce qu'il a fait. Pour avoir voulu aller trop loin, le gouvernement d'Ontario voit sa loi désavouée.

Le *New-York Herald* annonce que, sur une démarche collective de S. E. le cardinal MacCloskey et de plusieurs prélats américains, le président Arthur des Etats-Unis a donné l'ordre au secrétaire d'Etat, M. Frelinghuysen, d'adresser au ministre des Etats-Unis à Rome une note relative au collège américain. Le 28 mars, M. Frelinghuysen, recevait du ministre américain à Rome la dépêche suivante: "Le collège exempté de la vente [convention] de la Propagande."

Ainsi, dit un journal bruxellois, il a suffi d'une simple note du secrétaire d'Etat de Washington pour exempter le collège américain de Rome des entreprises des ministres du roi Humbert. On peut voir par là ce que vaut l'affirmation de M. Mancini, qui déclarait l'autre jour que le gouvernement italien ne souffrirait aucune intervention des cabinets étrangers dans une question de législation italienne.

C'est avec une profonde satisfaction que nous enregistrons le résultat décisif des représentations du gouvernement des Etats-Unis. On voudrait espérer que les autres puissances intéressées ne feront pas moins que les Etats-Unis et ne manqueront pas de protéger le patrimoine de leurs nationaux.

Elections du Barreau.

SECTION DE MONTRÉAL.
Bâtonnier—M. C. A. Geoffrion, C. R.;
Syndic—M. J. E. Robidoux, C. R., M. P. P.;
Trésorier—M. Tait, C. R.;
Secrétaire—M. A. E. Poirier;
Conseil—Hon. L. R. Church, C. R.;
Hon. R. Laflamme, C. R.;
Honorable A. Lacoste, C. R.;
M. W. W. Robertson, C. R.;
C. C. DeLorimier, C. R.;
A. H. Lunn, P. H. Roy et Beaudin.

SECTION DE QUÉBEC.
Bâtonnier—Hon. G. Irvine, C. R.;
Syndic—P. B. Casgrain, C. R.;
Trésorier—D. J. Montambault, C. R.;
Secrétaire—R. J. Bradley, Ecr.;
Conseil—F. W. Andrews, C. R.;
Hon. F. Langelier, C. R.;
J. Dunbar, C. R.;
J. G. Bossé, C. R.;
J. Malouin, C. R.;
Hon. J. Blanchet, C. R.;
C. A. Morrisette, C. R.;
J. G. Larue, C. R.

SECTION DE ST-FRANÇOIS.
Bâtonnier—H. C. Cabana, C. R.;
Syndic—G. O. Oak, C. R.;
Trésorier—S. B. Sanborn;
Secrétaire—C. A. French;
Conseil:
W. White, C. R.;
L. E. Panneton; J. A. Camirand.

Examinateurs:
L. C. Bélanger, H. W. Mulvena, M. J. Hachett, C. W. Cate.
Comité de la Bibliothèque:
J. L. Terrill, L. C. Bélanger, L. E. Panneton, H. B. Brown, A. S. Hurd.
Délégué—H. B. Brown.
Auditeurs—L. E. Panneton, H. R. Fraser.

SECTION DE TROIS-RIVIÈRES.
Bâtonnier, J. B. L. Hoult, Ecr.;
Syndic, P. A. Boudreau, Ecr.;
Trésorier, J. F. V. Bureau, Ecr.;
Secrétaire, J. A. Grenier, Ecr.;

MEMBRES DU CONSEIL.
J. M. Désilets, Ecr.; J. B. O. Dumont, Ecr.; A. L. Désaulniers, Ecr.;
Délégué—Hon. H. G. Malhiot, C. R.

EXAMINATEURS:
Hon. E. Gérin,
L. D. Paquin,
M. Honan,
P. N. Martel.

Comité de la Bibliothèque:
L. P. Guillet,
A. Olivier,
J. E. Méthot.

—Il a la vie dure! disait en baillant un flâneur bien connu, appuyé sur un poteau de reverbère, il parlait du... temps.

FAUTES A CORRIGER.

Sous ce titre nous lisons dans la *Patrie*:

"Il y a un journal qui écrit invariablement un *héro*."

Il faut écrire *héros*, même au singulier.

Plusieurs journaux, annonçant l'arrestation, par erreur, de M. Gye et de l'Albani à Anvers, ont dit: "Ils n'ont pu se soustraire aux mains des policiers qu'en se précipitant dans le théâtre, où leurs amis les identifiaient."

Il fallait dire: "où leurs amis constataient leur identité."

Beaucoup de personnes appellent estampille le petit cachet valant qu'elles collent sur leurs lettres pour les affranchir. C'est un erreur. Le mot propre est *timbre-poste* ou simplement *timbre*. On appelle indifféremment estampille ou timbre l'empreinte appliquée sur les lettres pour indiquer la date et le lieu de leur départ ou de leur arrivée. On nomme en outre estampille l'instrument dont on se sert pour cela, la marque qui indique la provenance des marchandises, la marque mise sur les livres pour indiquer la bibliothèque à laquelle ils appartiennent, enfin le facsimile d'une signature que l'on appose sur un objet quelconque.

Presque tout le monde dans cette province dit et écrit: "J'ai été notifié du fait, de la chose, etc." Il faut dire: "Le fait, la chose, l'acte m'a été notifié." On notifie une chose à quelqu'un, quelqu'un n'est pas notifié d'une chose. On dit aussi: "notifier à quelqu'un que," exemple: "on lui notifia qu'il eût à payer sans retard."

M. Stanislas Lafond, de cette ville, a reçu samedi soir de ses amis, en cadeau une chaîne en or avec loquet, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. *Courrier de Saint-Hyacinthe*.

Nous n'étions pas présent à la fête, mais nous jurerions qu'on n'a pas donné un loquet mais un médaillon, à M. Lafond. Un loquet sert à fermer une porte, et ne se pend jamais à une chaîne de montre ni à un collier. Un médaillon est un bijou de forme ronde ou ovale, dans lequel on enfonce un portrait, des cheveux, etc. Un médaillon se dit *loket* en anglais; de là vient la faute si commune au Canada de traduire ce mot par loquet.

Incendiat n'est pas français. Il faut donc éviter de dire: "il est accusé d'incendiat, du crime d'incendiat." On doit dire "d'incendie, du crime d'incendie."

La faute est très fréquente dans les journaux de campagne et chez les avocats.....même des villes.

(À suivre.)

Ecole des Arts à Sorel.

A S. C. Stevenson, Écuier, Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures de la Province de Québec.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport que:

Il a ouvert une école de dessin et d'architecture dans la ville de Sorel, le 16 novembre 1883 et qu'elle a été fermée le 8 avril dernier.

Le plus grand nombre d'élèves qui a fréquenté cette école a été de 22, la moyenne étant, pour toute la durée des leçons, de quinze.

Durant l'espace de temps mentionné ci-haut, il a été donné trente-sept leçons.

Les élèves, je dois le dire à leur louange, ont suivi les leçons avec la plus extrême attention et je ne puis que les féliciter des progrès obtenus; je suis aussi heureux de dire que leur conduite a été exemplaire.

Les élèves débutants ont, sous la direction du professeur, fait quarante à cinquante problèmes géométriques, et ceux de deuxième année ont fait, sous la même direction, quinze à vingt morceaux d'architecture qui ont été assez bien réussis.

Aussi longtemps que nous ne donnerons que deux leçons par semaine, aussi longtemps le nombre des élèves sera restreint. Plus tôt nous formerons des élèves, plus tôt le public prendra connaissance des services qu'une telle école peut rendre à la classe ouvrière; alors il pourra l'encourager davantage.

Je me suis surtout efforcé de donner un cours pratique à mes élèves et ces derniers en ont si bien compris la nécessité qu'aujourd'hui ils se trouvent en position de constater de jour en jour l'utilité des leçons qu'ils ont reçues.

Le soussigné a de plus l'honneur de soumettre les mêmes suggestions que l'année dernière à M. le Secrétaire:

Que la méthode d'enseignement de dessin linéaire que je donne est à la portée de tous les corps de métiers et qu'il faut pour faciliter cet enseignement et rencontrer les vues

de votre conseil, pour les projections qui font suite aux exercices d'architecture: Un "nécessaire" et quelques polygones, par exemple: un cercle, un pentagone et un octogone.

Pour le développement, j'ai besoin d'un cylindre, d'un prisme exagonal, d'un cône et d'une pyramide pentagonale tronquée.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre humble serviteur,

J. H. ROULEAU,

Professeur.

LEUR METHODE.

Certaines personnes soi-disant respectables hésitent assez longtemps avant de pénétrer dans vos écoles sur une place publique, ce serait par trop osé.

La même hésitation ne se rencontre pas chez les marchands de drogues, soi-disant respectables, lorsqu'on demande la merveilleuse remède pour les cors, le *Painum's Painless Corn Extractor*. On verra vos poches de la manière la plus gentille en substituant une confédération à vos poches, sans danger, au véritable *Painum's Corn Extractor*.

Mais n'oubliez pas de vous en procurer un autre remède le *Painum's Corn Extractor*.

En vente chez tous les marchands de drogues.

N. C. POLSON & Co.,

Echos de la Ville et du District

Douanier.—M. Jos. Mathieu a commencé hier à remplir les devoirs de la charge de douanier en cette ville.

Le Canadien.—Nous n'avons reçu qu'un seul numéro du Canadien dans le cours de la semaine dernière.

Les sommités médicales recommandent la Salsepareille d'Ayer, comme le meilleur remède connu pour purifier le sang.

Intéressant.—Nous recommandons la lecture de l'intéressante étude de M. Paul de Lanoue, publiée en première page.

Bouées.—M. Moïse Franceur a obtenu du gouvernement le contrat pour le posage et l'entretien des bouées sur la rivière Richelieu.

La réputation de la Salsepareille d'Ayer comme remède pour le sang, ou "dépuratif," se maintient par les cures qu'elle fait chaque jour.

Aux abonnés de la ville.—Les personnes de la ville de Sorel, qui reçoivent LE SORELOIS et dont l'abonnement est échu le 15 de mars dernier, voudront bien payer dans le cours de la semaine.

Sentence.—M. le magistrat Dorion a condamné, hier matin, le jeune Duff, accusé d'avoir déchargé une arme à feu avec l'intention de blesser certaines personnes, à trois mois de prison aux travaux forcés.

Coup de vent.—La bourrasque que nous avons eue vendredi dernier a été terrible. Nombre de clôtures et d'arbres ont été renversés. Plusieurs vieilles bâtisses ont aussi cédé sous la pression du vent.

Feu.—Une alarme a été sonnée vendredi dernier. En moins de 3 minutes les pompiers étaient sur les lieux de l'incendie qui, heureusement, a pu être maîtrisé avec quelques seaux d'eau.

Examen.—Un bon nombre de navigateurs se sont présentés la semaine dernière pour obtenir des certificats de capitaine et de second. Parmi les aspirants se trouve M. Louis Morasse, autrefois employé de la compagnie du Richelieu.

Première communion.—Un certain nombre d'enfants, élèves des révérends sœurs de la Congrégation Notre-Dame, feront leur première communion demain matin. S. G. Mgr. Fabre administrera aussi demain, au couvent, le sacrement de confirmation.

Déménagement.—M. Arthur Paradis, marchand-tailleur, vient de transporter son établissement de commerce sur la rue du Roi, dans le magasin ci-devant occupé par M. le Dr. Héroux.

École des arts.—Mercredi dernier M. S. C. Stevenson était en ville pour examiner les travaux des élèves de l'école des arts de cette ville. M. Stevenson s'est montré très-satisfait et a témoigné cette satisfaction à M. J. H. Rouleau, un des professeurs des cours.

Noyé.—Le coroner a été appelé hier pour tenir une enquête sur le corps de Cyrille Gamelin, cultivateur de la paroisse de St-François du Lac, trouvé noyé dans la rivière du même nom. Gamelin étant indisposé a disparu de sa demeure le 3 avril dernier et n'a été retrouvé que dimanche le 4 mai courant.

Le verdict du jury a été : "Trouvé noyé."

Inauguration du nouvel orgue.—Sa Grandeur Monseigneur Fabre arrivera en cette ville ce soir. Demain matin, à 9.30 heures, aura lieu, à l'église paroissiale, une messe pontificale par S. G. Mgr. Fabre, à l'occasion de l'inauguration du nouvel orgue. Un prédicateur éloquent fera le sermon de circonstance. Dans l'après-midi, à 3 heures, il y aura, dans l'église, une séance musicale à laquelle le public de Sorel pourra juger de la force et de la beauté du nouvel instrument.

Rats musqués.—Dans la journée de samedi dernier, M. Le Morasse a acheté 13,041 peaux de rats musqués. M. Morasse s'attend à en recevoir encore une couple de mille samedi prochain. Tous ces rats musqués ont été tués dans les environs de Sorel, à peu près 10 milles à la ronde, et c'est comme cela tous les ans. Ainsi, on peut se faire une idée du nombre de ces petits et de leur prodigieuse fécondité.

Poursuite.—La municipalité de Berthier poursuit pour \$25,000 de dommages la compagnie du chemin de fer du Nord. D'après les dispositions de sa charte, cette dernière se trouverait engagée à transporter, chaque année, depuis le village de Berthier jusqu'à Montréal, et à

raison de 10 piastres par char, 1000 chars de bois de chauffage.

Aujourd'hui, la compagnie trouve que ce prix n'est pas assez rémunérateur et exige un prix plus élevé. D'un autre côté la municipalité est déterminée à faire respecter ses droits.

Les commis-marchands.—On nous dit que les commis-marchands de cette ville ont l'intention de ressusciter la société qu'ils avaient formée il y a quelques années.

Ça serait, croyons-nous, une excellente chose, et nous ne saurions trop encourager ces messieurs à mettre leur projet à exécution.

Rien de mieux que ces associations. Elles fournissent à ceux qui les composent l'occasion de se mieux connaître, et, partant, de se mieux estimer, et elles leur donnent en outre l'occasion de s'instruire tout en s'amusant.

A l'œuvre donc et succès.

Personnel.—M. et Mme Blumhart étaient en cette ville dimanche.

M. Glackmeyer, greffier de la cité de Montréal, était de passage à Sorel dimanche soir.

M. Jackson, de la société Speer & Jackson, "Atina Works," de Sheffield, Angleterre, était à Sorel vendredi de la semaine dernière.

Il a visité la manufacture de nos concitoyens, MM. Pontbriand & frère, et l'a trouvée tout-à-fait bien. C'est la maison Speer & Jackson, qui fournira l'acier dont les MM. Pontbriand ont besoin pour leur manufacture de scies.

LE MÉDECIN DE LA FEMME.—Un ouvrage médical de sens commun pour les femmes seulement. Il répond pleinement à toutes les questions que la modestie défend à une femme de faire à un médecin. Il donne les causes et les symptômes de toutes les maladies du sexe, avec un remède positif pour chacune dans un langage explicite, tenu par des femmes qui ont fait de ces maladies une étude spéciale. C'est une conversation familière dans un langage de lecture facile et utile. Un volume de 100 pages, illustré de 100 gravures. Prix \$1.00. Adresse, ROCHESTER PUBLISHING CO., 32, 33 & 34 Osborn Block, Rochester N. Y. 18 Mars 1884.—fin.

Lozings pour les Vers, préparés par Lunan & Fils, sont les meilleures, en boîte 25 cents chaque.

Vendus partout. 8 Avril 1884.

LA FEMME DE LA MAISON.—Un journal domestique populaire pour les familles américaines; sera envoyé gratuitement une année à toute dame qui nous enverra immédiatement les noms et l'adresse de 10 dames, et cinquante cents. (On n'accepte pas les timbres-poste). Le meilleur papier soit pour une jeune fille soit pour une femme âgée qui soit connue. Cette offre est faite dans le but seulement d'avoir les noms de ces personnes pour leur envoyer des copies prospectus, car nous savons que quiconque voit une fois "La femme de la maison" y souscrit de suite.—Prix régulier \$1.00 par année.

S'adresser sans délai à THE HOUSEWIFE, ROCHESTER N. Y. 18 Mars 1884.—fin.

Pour les Toux, Rhumes et Bronchites, essayez le Candy Pulmonique de Lunan, en paquets, préparé par Lunan & Fils, Sorel.

Vendu partout. 8 Avril 1884.

COMMENT ON FAIT LE SUCRE CANDI.—Cet ouvrage donne des instructions complètes pour faire toutes sortes de sucre candi et de fantaisie. Les recettes pour faire les gâteaux au caramel et au chocolat, les mélanges français et toutes sortes de bonbons, contenues dans ce livre, sont les mêmes que celles dont se servent les principaux confiseurs des villes. Chacun peut faire chez soi des bonbons à moins que le tiers du prix ordinaire. Envoyé franco de port pour 50 cents, (on ne prend pas de timbres-poste). Adresse: ROCHESTER PUBLISHING CO., 32, 33 & 34 Osborn Block, Rochester N. Y. 18 Mars 1884.—fin.

Remède pour la Consommation de SHILOH.—Cette composition est sans contredit le meilleur remède que nous ayons jamais vu pour la toux.

Quelques gouttes guérissent invariablement les cas les plus dangereux de Rhume, de Grippe, d'irritation des Bronches, pendant que son succès merveilleux dans la guérison de la consommation est sans parallèle dans l'histoire de la médecine.

Depuis qu'il fut d'abord découvert, il a été vendu avec garantie, ce qui ne se fait pour aucun autre remède.

Si vous avez le Rhume nous vous demandons avec instance d'en faire usage. Prix: 10 cents, 50 cents et \$1.00.

Si vous pouvez nous en faire usage, nous vous enverrons, dans le cas de la toux, un flacon de Shiloh, pour 75 cts. Si vous êtes atteints de la toux, nous vous enverrons, dans le cas de la toux, un flacon de Shiloh, pour 75 cts. Si vous êtes atteints de la toux, nous vous enverrons, dans le cas de la toux, un flacon de Shiloh, pour 75 cts.

Remède pour la Consommation de SHILOH.

Cette composition est sans contredit le meilleur remède que nous ayons jamais vu pour la toux.

Quelques gouttes guérissent invariablement les cas les plus dangereux de Rhume, de Grippe, d'irritation des Bronches, pendant que son succès merveilleux dans la guérison de la consommation est sans parallèle dans l'histoire de la médecine.

Depuis qu'il fut d'abord découvert, il a été vendu avec garantie, ce qui ne se fait pour aucun autre remède.

Si vous avez le Rhume nous vous demandons avec instance d'en faire usage. Prix: 10 cents, 50 cents et \$1.00.

Si vous pouvez nous en faire usage, nous vous enverrons, dans le cas de la toux, un flacon de Shiloh, pour 75 cts. Si vous êtes atteints de la toux, nous vous enverrons, dans le cas de la toux, un flacon de Shiloh, pour 75 cts. Si vous êtes atteints de la toux, nous vous enverrons, dans le cas de la toux, un flacon de Shiloh, pour 75 cts.

Remède pour la Consommation de SHILOH.

UN AVERTISSEMENT.

M. Miall, commissaire du Revenu de l'Intérieur, vient d'adresser aux commissaires de licences fédérales, un document très important pour les vendeurs de boissons enivrantes. C'est un avertissement dont ces derniers feront bien de tenir compte. Voici ce document :

Département du Revenu de l'Intérieur, Ottawa, 30 avril, 1884.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il a plu à Son Excellence le gouverneur général de désavouer l'acte passé par la législature d'Ontario, intitulé :

"Acte concernant les droits de licences" et inscrit au chapitre 35 des Statuts d'Ontario, 1884.

Le département du revenu de l'Intérieur ne désire exercer aucune autorité sur l'action des commissaires nommés en vertu de l'acte de licences 1883, d'autant plus que l'intention évidente du parlement a été de confier l'administration de l'acte à des commissaires représentant directement les intérêts judiciaires, municipaux et généraux du pays.

Mais je crois pouvoir vous prévenir qu'en raison des complications qui ont été produites par une législation concurrente, il ne serait juste que les intéressés fussent avertis que si la constitutionnalité de l'acte fédéral est, à une date prochaine, maintenue par la Cour Supérieure, à laquelle la question va être immédiatement soumise, ceux qui s'en sont rapportés à la loi provinciale pour leurs licences, se trouveront dans l'impossibilité de continuer leur commerce, parce que des licences au nombre fixé par la loi pourront, et, probablement, auront été accordées à d'autres personnes qui les avaient demandées avant.

Ces personnes devraient aussi être averties qu'il ne sera pas permis, d'après la loi, d'accorder de nouvelles licences après le 15 mai. Il faudra attendre au printemps prochain.

Il serait peut-être désirable aussi de faire observer que l'ajournement des pénalités imposées aux possesseurs des licences provinciales, prescrit par la clause 26 des amendements de l'acte des licences 1883, n'est qu'un ajournement temporaire. Si l'acte fédéral est maintenu, les licences obtenues en vertu de l'acte provincial ne seront plus une protection pour les vendeurs de liqueurs qui n'auront pas obtenu leur licence des commissaires fédéraux.

En conséquence du désaveu de l'acte d'Ontario concernant les droits de licence, ceux qui auront des certificats n'auront qu'à établir, à la satisfaction de l'inspecteur en chef, qu'ils ont ou payé ou offert les droits de licences, provinciales ou municipales, pour leur donner droit à une licence en vertu de l'acte fédéral 1883, pourvu toujours qu'ils soient en règle avec toutes les autres dispositions de l'acte.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre, etc,

E. MIALL.

Nouvelles Générales.

M. Philippe Tessier, ancien Zouave Pontifical, qui se distinguait au Siège de Rome et décédé à Montréal, à l'âge de 31 ans, le mardi 22 avril dernier.

La compagnie des bateaux à vapeur du Saint-Laurent a abandonné sa ligne des touristes du Cap Vincent à Montréal, et le bateau à vapeur Rothsay a été vendu aux enchères, le 1er mai. La compagnie du Richelieu profitera grandement de cette cessation de service.

Pâques tombait le 13 avril, cette année. Chose curieuse, aucun homme vivant n'avait vu Pâques à cette date auparavant. En effet, ce fait ne s'était présenté qu'en 1663, 1674, 1731 et 1772, et il ne se renouvelait dans ce siècle qu'en 1894. Combien de nous n'existeront pas alors ?

Le 13 avril, dernier, pendant près de trois heures, la neige a tombé à Paris et n'a cessé que vers huit heures et demie, mélangée de pluie. Elle a fondu au fur et à mesure.

Il est assez rare de voir la neige à Paris le 13 avril, et le fait mérite d'être signalé.

INDUSTRIE CANADIENNE.—Deux magnifiques instruments, un Orgue et un Piano "Dominion" de la Manufacture de Bowmanville, Ont., ont été choisis pour Rideau Hall, Ottawa, pour l'usage du gouverneur général, de Lady Lansdowne et de Lady Melgund.

UNE SOURIS QUI CHANTE ! C'est l'aquarium de Berlin qui possède cette merveille. Il paraît que cette souris "musculatus" qui est presque apprivoisée, fait entendre un chant analogue au chant seul des Sirènes peut être comparé.

PILULES HOLLOWAY.—J'ai écrit de ces pilules de milliers de personnes attestent volontiers que cette médecine les a débarrassées de formidables affections qui ruinaient leur santé et menaient leur existence, il ne peut y avoir aucune excuse pour les malades de ne pas en faire l'usage. Les Pilules Holloway sont particulièrement utiles pour remédier à toutes les irrégularités dans les fonctions du cerveau, des reins, du cœur, de l'estomac, du foie, des reins et des intestins. Elles agissent sur les fibres d'un effet fortifiant et coagulant; elles agissent l'appétit, améliorent la digestion, fortifient les nerfs, régularisent l'action du

petit intestin.

L'orgue d'Holloway est un curatif certain pour les maux de jambes, vieilles blessures, Douleurs, Ulcères, etc. En vente chez tous les pharmaciens. Voyez l'annonce dans une autre colonne.

Servantes Demandées.

On demande DEUX bonnes servantes pour une maison privée où il n'y a pas d'enfants. Prix : \$4.00 par mois chacune. S'adresser à MM. McCarthy, Sorel, le 1er Avril 1884.

CHAUZ ! CHAUZ !

Les personnes qui auront besoin de chaux pourront s'en procurer chez : Chagnon & Frère, Sorel, le 23 Avril 1884.

AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE!

Nous invitons les Marchands de la Campagne à ne pas manquer de venir visiter notre immense assortiment à leur prochain voyage à Montréal. Ils trouveront, à notre magasin des avantages que ne peut leur offrir aucun autre importateur.

Notre assortiment est si complet que, pour se procurer les marchandises qu'on peut choisir sans sortir du magasin, il leur faudrait visiter au moins dix magasins en gros.

Nous importons toutes nos marchandises directement d'Europe, et à cause de notre double commerce de gros et de détail, nous pouvons fournir aux marchands de la campagne des marchandises mieux assorties qu'aucune autre maison de Montréal.

N'achetez pas des commis voyageurs. Choisissez vous-mêmes vos marchandises dans le meilleur "stock" que l'on puisse voir et vous serez certains d'avoir tous jours entière satisfaction.

Nous séparons les Pièces et les Douzaines sans changer les prix du gros.

Termes faciles et escomptes libéraux.

DUPUIS FRÈRES,

Coin des Rues Sainte-Catherine et Saint-André—MONTREAL. 1er Mai, 1884.

Cet animal chante surtout lorsqu'il est excité par quelque obstacle qu'il ne peut surmonter, et alors ses chants plaintifs et langoureux ont un charme tout particulier. On l'a mis dans une cage à parois vitrées et rien n'est plus drôle que d'assister à ses élans et à son petit concert qui fait la joie des spectateurs.

SOUTH EASTERN.—Les revenus de ce chemin pour la semaine terminée le 21 avril dernier ont été de \$19,188.05 à la même date en 1883, diminution de \$124.47.

Les revenus provenant du transport des passagers ont diminué de \$959.06 et ceux du fret ont augmenté de \$665.59.

Voici un état des revenus provenant du fret depuis le premier juillet dernier \$496,801.87 contre \$404,597 en 1883 augmentation de \$42,204.13.

Les revenus provenant du transport des passagers sont diminués de \$711.88 et ceux du fret sont augmentés.

Sans douleur et rapide.

"Putnam's Painless Corn Extractor," le grand remède pour les cors est absolument sûr et sans douleur, fait sans travail compliqué sans déranger la santé des patients, et est absolument unique comme remède sûr et sans douleur pour les cors. Ne vous laissez pas imposer de faux remèdes dangereux.

Ne vous servez que du Putnam's Corn Extractor. Gardez-vous des imitations. En vente partout chez les marchands de drogues et de médecines. Ne prenez que le Putnam's Painless Extractor.

N. C. POLSON & Co, Propriétaires.

A la correctionnelle :

—Vous vagabondez donc toujours ?

—Mais, mon président, personne ne veut m'employer.

—Il est vrai que vous avez des antécédents.....

—Si vous voulez, mon président vous pourriez mettre un terme à cette malchance qui ne poursuit sans relâche.

—Et comment ?

—Vous avez une fille à marier, accordez-moi sa main et vous verrez que ça changera.

PETITE GAZETTE.

L'orgue d'Holloway est un curatif certain pour les maux de jambes, vieilles blessures, Douleurs, Ulcères, etc. En vente chez tous les pharmaciens. Voyez l'annonce dans une autre colonne.

Servantes Demandées.

On demande DEUX bonnes servantes pour une maison privée où il n'y a pas d'enfants. Prix : \$4.00 par mois chacune. S'adresser à MM. McCarthy, Sorel, le 1er Avril 1884.

CHAUZ ! CHAUZ !

On Demande

Des couturières pour travailler dans une boutique de tailleur, à Berthier. On paiera de bons gages. S'adresser à A. GERVAIS, Tailleur, Berthier, le 1er Mai 1884.—4i.

CHEZ WORTHINGTON,

Vous aurez, pour peu d'argent, beaucoup de valeur, spécialement dans vos achats de

Thés, Sucres, Et Farine.

Si vous voulez de bons articles, achetez de lui. Il a le meilleur assortiment dans la ville. Sorel, le 1er Mai 1884.—jno.

SALON DE BARBIER DE 1ère CLASSE — PAR — CHARLES LORD RUE DU ROI.

Voisin de chez M. J. H. WRIGHT. Sorel, le 1er Mai 1884.—fin.

DEMANDE.

On demande un boulanger et un apprenti boulanger. S'adresser à THÉODORE PAQUIN, Rue Augusta, Sorel, Sorel, 11 Avril 1884.

LOTS

Nos 70, 71, 72 et 73.

à vendre, en la ville de Sorel coin des rues Ramsey et Victoria près du Collège Lincoln.

S'adresser à

Ed. C. ALLAN

ou à DIDACE GUYEREMONT, fils, Sorel, 25 Avril 1884 —

AVIS.

M. F. B. E. Bourque donne, par les présentes, avis aux intéressés que s'il n'a pas reçu d'ici au premier Mai prochain un nombre suffisant de demandes pour les services de son étalon le fameux JUPITER STAR, il sera obligé de le changer de place, et de l'envoyer soit à Montréal, soit à Ottawa.

S'adresser à lui-même ou à ce bureau. Sorel, le 28 Mars 1884.

Servantes Demandées.

On demande DEUX bonnes servantes pour une maison privée où il n'y a pas d'enfants. Prix : \$4.00 par mois chacune. S'adresser à MM. McCarthy, Sorel, le 1er Avril 1884.

CHAUZ ! CHAUZ !

Les personnes qui auront besoin de chaux pourront s'en procurer chez : Chagnon & Frère, Sorel, le 23 Avril 1884.

CHAUZ ! CHAUZ !

CHAUZ ! CHAUZ !

Nouveau Moulin à Scie

EN OPERATION.

Les sous-signés ont l'honneur d'annoncer au public que leur nouveau Moulin à Scie, situé sur la Rue du ROI, près du marché, à SOREL, est en pleine opération et qu'ils sont en état, de fournir au public toutes les sortes de bois dont il aura besoin en fait de planches, madriers et bois de charpente de toutes dimensions. Les commerçants surtout trouveront à ce moulin tous les avantages qu'ils pourront désirer pour le bois dont ils auront besoin en fait de bois préparé et brut.

Chap. Laine & Cie.

Sorel, 27 Avril 1884.

Vous reconnaissez facilement à l'attention du public la maison ALLARD qui a toujours été la plus connue de la population de Sorel. Aussi n'est-il pas étonnant que tous les habitants de Sorel, et même de la population de la région, aient eu recours à la maison ALLARD pour toutes leurs affaires, et qu'ils aient été très satisfaits de ses services.

En un mot, M. ALLARD n'a jamais eu de concurrents dans la région, et c'est pourquoi il a pu se faire une si grande réputation. Ses services sont si étendus, qu'il peut satisfaire tous les besoins de la population de Sorel, et même de la région. Ses services sont si étendus, qu'il peut satisfaire tous les besoins de la population de Sorel, et même de la région.

De plus, M. ALLARD fait de magnifiques balcons qui sont très recherchés par la population de Sorel, et même de la région. Ses services sont si étendus, qu'il peut satisfaire tous les besoins de la population de Sorel, et même de la région.

En un mot, M. ALLARD n'a jamais eu de concurrents dans la région, et c'est pourquoi il a pu se faire une si grande réputation. Ses services sont si étendus, qu'il peut satisfaire tous les besoins de la population de Sorel, et même de la région.

En un mot, M. ALLARD n'a jamais eu de concurrents dans la région, et c'est pourquoi il a pu se faire une si grande réputation. Ses services sont si étendus, qu'il peut satisfaire tous les besoins de la population de Sorel, et même de la région.

En un mot, M. ALLARD n'a jamais eu de concurrents dans la région, et c'est pourquoi il a pu se faire une si grande réputation. Ses services sont si étendus, qu'il peut satisfaire tous les besoins de la population de Sorel, et même de la région.

En un mot, M. ALLARD n'a jamais eu de concurrents dans la région, et c'est pourquoi il a pu se faire une si grande réputation. Ses services sont si étendus, qu'il peut satisfaire tous les besoins de la population de Sorel, et même de la région.

En un mot, M. ALLARD n'a jamais eu de concurrents dans la région, et c'est pourquoi il a pu se faire une si grande réputation. Ses services sont si étendus, qu'il peut satisfaire tous les besoins de la population de Sorel, et même de la région.

En un mot, M. ALLARD n'a jamais eu de concurrents dans la région, et c'est pourquoi il a pu se faire une si grande réputation. Ses services sont si étendus, qu'il peut satisfaire tous les besoins de la population de Sorel, et même de la région.

En un mot, M. ALLARD n'a jamais eu de concurrents dans la région, et c'est pourquoi il a pu se faire une si grande réputation. Ses services sont si étendus, qu'il peut satisfaire tous les besoins de la population de Sorel, et même de la région.

En un mot, M. ALLARD n'a jamais eu de concurrents dans la région, et c'est pourquoi il a pu se faire une si grande réputation. Ses services sont si étendus, qu'il peut satisfaire tous les besoins de la population de Sorel, et même de la région.

En un mot, M. ALLARD n'a jamais eu de concurrents dans la région, et c'est pourquoi il a pu se faire une si grande réputation. Ses services sont si étendus, qu'il peut satisfaire tous les besoins de la population de Sorel, et même de la région.

En un mot, M. ALLARD n'a jamais eu de concurrents dans la région, et c'est pourquoi il a pu se faire une si grande réputation. Ses services sont si étendus, qu'il peut satisfaire tous les besoins de la population de Sorel, et même de la région.

En un mot, M. ALLARD n'a jamais eu de concurrents dans la région, et c'est pourquoi il a pu se faire une si grande réputation. Ses services sont si étendus, qu'il peut satisfaire tous les besoins de la population de Sorel, et même de la région.

En un mot, M. ALLARD n'a jamais eu de concurrents dans la région, et c'est pourquoi il a pu se faire une si grande réputation. Ses services sont si étendus, qu'il peut satisfaire tous les besoins de la population de Sorel, et même de la région.

En un mot, M. ALLARD n'a jamais eu de concurrents dans la région, et c'est pourquoi il a pu se faire une si grande réputation. Ses services sont si étendus, qu'il peut satisfaire tous les besoins de la population de Sorel, et même de la région.

En un mot, M. ALLARD n'a jamais eu de concurrents dans la région, et c'est pourquoi il a pu se faire une si grande réputation. Ses services sont si étendus, qu'il peut satisfaire tous les besoins de la population de Sorel, et même de la région.

En un mot, M. ALLARD n'a jamais eu de concurrents dans la région, et c'est pourquoi il a pu se faire une si grande réputation. Ses services sont si étendus, qu'il peut satisfaire tous les besoins de la population de Sorel, et même de la région.

cueillerait tous les produits naturels ou manufacturés dans des magasins spéciaux et, au moyen du télégraphe tubulaire à air comprimé, enverrait la note détaillée de ces produits au chef-lieu du canton ou d'arrondissement ou de département qui procéderait de la même manière avec la Capitale, et de Paris, point central, partiraient les ordres d'expéditions des produits pour toutes les localités de la France ou de l'étranger qui auraient fait connaître leurs besoins, de manière que tous les pays fussent admis à la séparation de tous les produits naturels ou manufacturés, d'après leurs besoins respectifs et proportionnellement à la qualité existante.

Dans ces conditions le commerce deviendrait ce qu'il devrait être, la loi des échanges entre tous les hommes, entre tous les pays, le lien d'amour, de fraternité, de solidarité entre les peuples.

P. DELANQUE.

Les Tribunaux Comiques

FLEURS D'ORANGER.

Les badauds qui sont entrés l'autre jour à la police correctionnelle ont été bien avisés ! Ils ont vu se dérouler là une petite scène intime des plus réjouissantes. Une véritable aubaine ! Un vaudeville entendu gratis !

Avoir été mariée effectivement six heures et demander déjà la séparation ! C'est aller vite en besogne. C'est, cependant, le cas de l'infortunée qui répond au nom harmonieux de Mme Machavoine ! Elle a raconté sa mésaventure, au reste, avec la rancune d'une épouse de moins de fraîche date. Avez-vous qu'il y avait de quoi ! Passer la fin de la première nuit de ses noces dans la rue, en jupon ; être rencontrée par des sergents de ville, et être emmenée au poste ! C'était gai, n'est-ce pas, comme entrée en ménage !

Écoutez le récit du concierge, un beau parleur, qui parait satisfait d'avoir à témoigner devant la "justice de son pays" et qui se donne une importance amusante. Ce serait un sacrilège que de rien changer à cette narration pittoresque :

— Pour la jalousie, dit-il, les individus les plus asiatiques, ce n'est rien auprès de M. Machavoine, qui n'est cependant que dans la ferblanterie.

M. le président. — Venons au fait !

Le témoin. — Voilà ce qu'est arrivé la nuit de ces noces... Moi, que j'avais vu la noce comme ayant été à l'église, une petite mariée très gentille, avec son voile, sa couronne et tous ses emblèmes, les pères, les mères, les gens de la noce, tout ça bien content et M. Machavoine l'air très rigolo, si je me serais attendu à ça, par exemple.

M. le président. — Mais à quoi ? Le témoin. — A la chose de trois heures du matin, que les mariés étaient rentrés, que les entendants s'empressaient dans la cour, ne se donnant même pas le temps de monter chez eux.

M. le président. — Arrivez donc au fait !

Le témoin. — J'allais le dire subitement ; je me rendors. Peut-être au bout de vingt minutes que les mariés étaient rentrés, voilà un chabanius qui me réveille ; oh ! mais là... que je saute du lit ; que mon épouse dit : qu'est-ce qu'il y a ? le feu ! j'ouvre ma porte ! ça venait de chez M. Machavoine ; qu'il vociférait, que sa femme avait l'air de lui dire de ne pas crier comme ça. Ah ! que je ne crie pas ! qu'il crie encore plus fort. Hé ! ci ! ah ! femme de rien ; fiche moi le camp ; là-dessus j'entends une bousculade, une porte qu'on ferme à coups de pieds ; que voilà la mariée en jupon qui arrive dans la cour ; là-dessus, la fenêtre qui s'ouvre, et M. Machavoine qui hurle ; tiens ! y'a ta couronne ! Ah ! femme de rien, tas le toupet de mettre une couronne d'orange... tiens, je la trépine ! là-dessus, il flanque la couronne par la fenêtre, que moi, les voisins qui étaient en chemise à leur fenêtre, tout le monde riait à s'en fendre la narine en quatre, y'a la mariée qui ramasse sa couronne et qui me crie : cordon, s. v. p. ! moi je lui tire simplement le cordon sans rien dire, vu que ça ne me regardait pas ; mais les locataires blaguaient ; il y en a un qui crie : "Elle va se faire photographier en mariée !" finalement que voilà tout ce que je sais.

M. le président. — Enfin, vous n'avez pas vu le prévenu frapper sa femme ?

Le témoin. — D'abord, monsieur, il faisait noir que le diable aurait marchés sur sa queue et puis, les coups, ça s'est passé dans la chambre ; mais je les ai entendus. Moi je dis ce qui est, franc comme un pinson, gai comme l'oiseau.

On sait maintenant ce dont il s'agit :

Mme Machavoine, entendez, jure ses grands dieux que son mari s'est trompé, qu'elle était digne de l'emblème si outrageusement traité. Et, messieurs, ajoutez-elle, ce n'est pas tout, des sergents de ville me rencontraient dans la rue en jupon, avec ma couronne à la main, que je m'en retournais chez mes parents, à Vaugirard, m'ont mené au poste dont c'est le lendemain que j'ai fait ma plainte au commissaire de police. Messieurs, je vas vous dire : mon mari était en ribotte, voilà pourquoi il a fait ça, comme c'est son habitude de s'y mettre fréquemment.

Le prévenu. — Oh ! fréquemment. Madame Machavoine. — Oui, à preuve, messieurs, que chaque fois qu'il est en ribotte, il achète une montre, qu'il met au mont-de-piété le lendemain ; qu'il en a maintenant quatorze au clou, qu'il entretient les renouvellements ; que c'est pour ça qu'ayant quatorze montres, on m'a dit : c'est un bon parti ; alors que j'ai épousé monsieur.....

M. le président. — Pour ses quatorze montres.

Machavoine, interrogé, dit piteusement : Il se peut qu'ayant quelques verres de trop, j'ai cru ce qui n'était pas, alors...

Le tribunal le condamne à 25 francs d'amende.

Machavoine (pleurant). — Eugénie, tu en es digne. Je t'achèterai une autre couronne. Veux-tu me pardonner ?

Eugénie. — Oui, mais jure ici que j'en suis digne.

Machavoine (levant les deux mains). — Je le jure !

QUELQUES CONSEILS

POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

AYER'S PILLS
Doses. — Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules, énergiquement de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.

Pour la Constipation, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal.

Pour l'Indigestion, ou Dyspepsie, les PILULES D'AYER sont guérissantes. Elles assurent la digestion et les fonctions du système digestif.

Pour les Rhumes et Refroidissements, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la Diarrhée, ou la Dysenterie, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les Rhumatismes, la Goutte, la Névralgie, et la Sciatique, souvent résultant de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause enlevée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les Tumeurs, l'Hydropisie, les Douleurs des Reins, et autres douleurs causées soit par débilité, soit par obstruction, sont guéries par les PILULES D'AYER.

La Suppression, et l'Écoulement Pénible des Menstrues, trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les

Pilules d'Ayer.

On trouve sur chaque boîte des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues.

PRÉPARÉES PAR LE

Dr J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente chez tous les Pharmaciens.

PILULES HOLLOWAY

Cette grande machine de famille est au rang des principales nécessités de la vie.

Ces fameuses pilules purifient le sang, et ont une action des plus puissantes et cependant des plus adoucissantes sur le

Foi, l'Estomac et les Intestins.

donnant du ton, de l'énergie et de la vigueur à ces grandes sources premières de la vie. Elles sont recommandées avec confiance comme remède infaillible dans tous les cas où la constitution, pour quelque cause que ce soit, est mise en danger ou affaiblie. Elles ont une étonnante efficacité dans toutes les maladies incidentes au sexe féminin, à tous les âges ; et comme *Melrose's Universal Family Pills*, elles ne sont pas surpassées.

L'ONGUENT HOLLOWAY

qui a des propriétés puissantes comme curatif est connu par tout le monde, pour la guérison des MACHES, JAMBES, et de l'ESTOMAC, VIEILLES BLESSURES, DOULEURS et ÉCARTILLES, c'est un remède infaillible. Si on en frictionne d'abord le cou et la poitrine, comme on le fait sur les viandes avec le sel, il guérit les Maux de Gorge, les Bronchites, la Diphtérie, la Tox, les Enrouements, et même l'Asthme. Pour les Enflures Grandulaires, les Abscesses, les Fistules, la Goutte, le Rhumatisme, enfin pour toutes espèces de maladies de la Peau, on ne la jamais trouvée en défaut.

Les Pilules et l'onguent sont fabriqués au No. 533, OXFORD STREET, LONDRES.

seulement, et sont en vente chez tous les Marchands de Médicines, par tout le monde civilisé, avec prescriptions presque dans toutes les langues.

Les marques de commerce de ces médicaments sont enregistrées à Ottawa ; pourquoi toute personne qui, dans les limites des Possessions Britanniques, vendra des contrefaçons en vente, sera poursuivie.

Les acheteurs devraient

toujours regarder au libel qui

couvre les Pots et les Boîtes.

Si l'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDON, ce

sont des contrefaçons.

21 septembre 1883.—a.

NOUVEAU COMMERCE.

SAISON DU PRINTEMPS !!!

M. Paradis donne avis qu'il tiendra à l'avenir toutes les marchandises pour Dames.

Son assortiment pour habits de messieurs est toujours comme de coutume le plus beau et le plus varié de la ville. L'ouvrage est toujours de première qualité et la coupe toujours à la dernière mode.

Aussi : Grande quantité de chapeaux dernières modes venant d'être reçus.

Une visite est sollicitée chez

A. PARADIS.

Marchand-Tailleur.

SOREL.

Sorel, le 5 Mars 1884.

Orgues-Harmoniums

'DOMINION'

Fabriqués spécialement pour

L. E. N. PRATTE,

Par la COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS "DOMINION," de

ROHMANNVILLE, ONTARIO.

À l'usage des Églises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue garantis pour cinq ans, et surpassant en richesse et puissance, et en savoir de son les meilleurs instruments de fabrique étrangère.

La supériorité des Orgues-Harmoniums "DOMINION" a été universellement reconnue par les plus grandes distinctions et les Premiers-Prix partout où ils ont été exhibés.

CINQUANTE PREMIERS-PRIX aux Expositions dans différentes parties du Monde.

Philadelphie, 1876. Médaille Internationale et Diplôme d'Honneur.

Nydney, Australie, 1877. Premier-Prix Médaille Internationale et Diplôme d'Honneur.

Toronto, 1878. Médaille Internationale et Diplôme d'Honneur.

Toronto, 1880. Médaille et Diplôme d'Honneur.

Toronto, 1881. Médaille et Diplôme d'Honneur.

Toronto, 1882. Hors Concours.

Paris, France, 1878. Médaille Internationale et Diplôme d'Honneur.

Londres, 1879. Premier-Prix.

Hambourg, 1877. Premier-Prix.

Bruxelles, 1878. Premier-Prix.

Montreal, 1880. Premier-Prix.

Et deux Diplômes d'Honneur.

Montreal, 1881, 1882. Hors Concours.

ORGUES À DEUX CLAVIERS.

ORGUES À TROIS CLAVIERS.

ORGUES À QUATRE CLAVIERS.

ORGUES À CINQ CLAVIERS.

ORGUES À SIX CLAVIERS.

ORGUES À SEPT CLAVIERS.

ORGUES À HUIT CLAVIERS.

ORGUES À NEUF CLAVIERS.

ORGUES À DIX CLAVIERS.

ORGUES À ONZE CLAVIERS.

ORGUES À DOUZE CLAVIERS.

ORGUES À TREIZE CLAVIERS.

ORGUES À QUATREZING CLAVIERS.

ORGUES À CINQUANTE CLAVIERS.

ORGUES À SIXANTE CLAVIERS.

ORGUES À SEPTANTE CLAVIERS.

ORGUES À QUATREZING CLAVIERS.

ORGUES À CINQUANTE CLAVIERS.

ORGUES À SIXANTE CLAVIERS.

ORGUES À SEPTANTE CLAVIERS.

ORGUES À QUATREZING CLAVIERS.

ORGUES À CINQUANTE CLAVIERS.

ORGUES À SIXANTE CLAVIERS.

ORGUES À SEPTANTE CLAVIERS.

ORGUES À QUATREZING CLAVIERS.

ORGUES À CINQUANTE CLAVIERS.

ORGUES À SIXANTE CLAVIERS.

ORGUES À SEPTANTE CLAVIERS.

ORGUES À QUATREZING CLAVIERS.

ORGUES À CINQUANTE CLAVIERS.

ORGUES À SIXANTE CLAVIERS.

ORGUES À SEPTANTE CLAVIERS.

ORGUES À QUATREZING CLAVIERS.

ORGUES À CINQUANTE CLAVIERS.

ORGUES À SIXANTE CLAVIERS.

ORGUES À SEPTANTE CLAVIERS.

ORGUES À QUATREZING CLAVIERS.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

— DE —

G. HARDY,

26, Rue Augusta, 26.

Le sousigné tout en remerciant ses nombreux pratiques, a le plaisir de leur annoncer qu'il possède un assortiment complet de librairie et articles de fantaisie.

Messieurs les Marchands de la campagne, ainsi que Messieurs les Commis-saires d'École, trouvent à cet établissement tout ce dont ils peuvent avoir besoin pour les municipalités scolaires, aux mêmes prix et conditions qu'en dans les librairies de Montréal.

Il tiendra toujours un bel assortiment de Fournitures de Dessins et de Bureaux, Tapissiers, Papiers, Livres et Articles, Religieux, Objets de Fantaisie, etc., etc., le tout à des conditions très-libérales.

M. Hardy se charge de l'encadrement de toutes gravures, à des prix très-réduits. Il espère mériter par les bons soins et la promptitude avec laquelle il exécutera les commandes qui lui seront faites, l'encouragement du public qui est respectueusement prié de lui faire une visite.

Gustave Hardy,

26, Rue Augusta, — en Face du Marché.

SOREL.

Sorel, le 22 Avril 1884.

HOTEL A LOUER.

Le magnifique hôtel maintenant occupé par MM. Rocheleau & Quintin, à proximité des quais de la Cie du Richelieu et du débarcadere du chemin de fer Montréal & Sorel. Cette maison est en briques, a trois étages, et est bien finie. Il y a une grande cour, une écurie de 32 places, des remises, etc.

Possession au 1er Mai prochain. Pour toutes informations,

S'adresser au propriétaire,

JOHN MULLEN.

Sorel, 5 Février 1884.—joo.

IMPORTATION

DE

Vins Français.

Vient d'être reçu au magasin de

CY. LABELLE

une quantité de vins des meilleurs crus, directement de Bordeaux, comprenant :

Porto, Vin blanc,

Vin de Messe, (Montravel),

Claret, (Ste-Etienne de Lize)

et une quantité d'autres vins qui ne se trouvent dans aucun autre magasin à Sorel.

—AUSSI—

Une certaine quantité de

BRANDY (Cognac)

le plus pur que l'on puisse désirer.

Les familles qui veulent s'approvisionner de bons vins, le vrai jus de la vigne, ne contentant aucun soupçon, feront bien de donner leurs ordres immédiatement, vu que les commandes sont nombreuses.

Son assortiment d'autres liqueurs est aussi complet en fait de

Whiskey,

Gin de toutes sortes,

Rye, Bière, Porter,

Liqueurs françaises, etc., etc.

Comme par le passé il tient ce qu'il y a de mieux en fait de

THÉ, CAFÉ, CHOCOLAT,

GROCERIES, ÉPICERIES,

PROVISIONS, FARINE,

MELASSE, SIROPS,

FERRONNERIES, HUILES,

PEINTURES, ETC., ETC.

Les voitures trouveront aussi dans cette ligne tout ce dont ils auront besoin.

Les marchands de campagne s'approvisionneront à ce magasin à aussi bon marché et à des conditions aussi faciles qu'à Montréal.

Spécialité pour le fer en barre qui est importé directement et peut être vendu au même prix du gros de Montréal.

Vente en Gros et en Détail.

N'oubliez pas l'ancien magasin de

CY. LABELLE,

RUE DU ROI,

Voisin de M. D. Finlay, Tailleur,

SOREL.

Sorel, 27 Sept. 1883.

QUAI A LOUER.

Le quai appartenant aux messieurs Wurtz, sur le Richelieu, vis-à-vis de celui de M. James Morgan. Ce quai est en bon état et se trouve à eau profonde, et peut être abordé par n'importe quel bateau, même dans les eaux les plus basses. Il y a un bon hangar sur ce quai et un grand espace pour mettre du bois ou autre chose. Possession au premier de Mai.

S'adresser à

O. J. C. Wartelle,

AVOCAT.

Sorel, 15 Février, 1884.—a.a.

ADRESSE D'AFFAIRES.

A. GERMAIN

AVOCAT.

No. 24, rue aux Anes, SOREL.

Sorel, 24 Mars 1879.

FRS. LEFEBVRE.

AVOCAT.

Ancien bureau de l'hon. juge Mathieu

Rue Georges.

Sorel, 6 Mars 1883.

A. P. VANASSE,

AVOCAT.

Etude:—Bureau du "Sorelois"

SOREL.

Sorel, 24 Août 1883.—a.

E. A. D. MORGAN, B. C. L.

AVOCAT.

112 St. François Xavier (Coin de la rue Notre-Dame)

MONTREAL.

25 Mars 1883.—a.

G. E. SEVIGNY

HUISSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE,

DANS ET POUR LE

DISTRICT DE RICHELIEU,

COMTE DE BERTHIER.

Et encauteur pour toutes les paroisses du district de Richelieu.